

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La paix armée. — L'ambassade de Russie

L'Allemagne a commencé, comme toujours, à l'heure où cet Etat annonce qu'il consent à limiter sa puissance navale, on apprend que tout son effort va se concentrer sur son armée de terre. Elle aura, l'an prochain, 700.000 hommes, sous les armes et dans deux ans 800.000. En France, nous n'en avons que 500.000. Il faut répondre. Aussi, parle-t-on déjà d'un effort financier de plus d'un demi-milliard et de la nécessité d'augmenter la durée du temps de service militaire.

Ce qu'il faudra faire, la France le fera, mais avec sang-froid. Persuadons-nous que le nombre n'est pas tout et qu'une armée d'un million d'hommes peut être aussi bien un embarras qu'une force. Un million d'hommes, cela ne se mène pas comme une charge de cavalerie. Il faut autre chose à la guerre, et cet autre chose, les généraux allemands qui alertent Strasbourg, sur l'injonction d'un fou ne l'ont peut-être pas. Ayons confiance, quand même, jusqu'au jour où, las de dépenser tout notre or en fumée, la France et d'autres nations aussi, signifieront énergiquement qu'elles en ont assez de travailler pour le roi de Prusse.

Dans le premier conseil des ministres présidé par M. Poincaré, M. Delcassé a été nommé ambassadeur à St-Petersbourg.

Cette désignation d'une personnalité si marquée par son passé diplomatique est une réponse à la formidable armure militaire que l'Allemagne est occupée à se forger.

L'effort de l'Allemagne est dirigé autant contre la Russie que contre la France.

M. Delcassé, jouissant d'un grand crédit à St-Petersbourg, s'emploiera utilement avec nos alliés à parer les coups que nos voisins d'Outre-Rhin nous portent avec persistance.

La nomination de M. Delcassé est une riposte très digne.

L'essentiel est surtout de conserver notre sang-froid dans ce duel diplomatique, mais la France ne veut être ni humiliée ni diminuée.

A L'ÉTRANGER

Le conflit balkanique. — La Révolution au Mexique

La situation générale marque une tendance meilleure. La tension romano-bulgare, grâce à l'intervention collective des puissances à Bucarest et à Sofia, est moins prononcée, et l'intransigeance des parties s'atténue.

Quoique la Roumanie n'accepte pas les contre-propositions bulgares, on espère encore un arrangement direct qui rendrait ainsi l'arbitrage de l'Europe inutile.

Les conversations que Hakki pacha a eues à Londres avec sir Edward Grey lui ont démontré que la Turquie doit faire des propositions de paix plus larges, si elle veut tenter de nouvelles négociations avec chance de succès. Hakki pacha en a informé son gouvernement, qui lui enverra de nouvelles instructions.

Rien à dire au sujet des opérations militaires. En effet, aucun fait saillant ne s'est produit, de nature à changer la position des adversaires.

La fraction Diaz Huerta est maîtresse de la situation. Les membres de l'ancien gouvernement sont prisonniers ou en fuite.

Longtemps avant de connaître les détails de la constitution du gouvernement provisoire, la population s'est livrée à des manifestations de joie. Des milliers de personnes ont parcouru les rues, ac-

clamant les généraux Huerta, Blanquet, Diaz et Mondragon.

On a brûlé les bureaux de rédaction du « Nueva Hora », organe de M. Madeiro, afin de venger l'incendie du matériel du journal « El Pais », allumé par les partisans du président.

Ce mouvement révolutionnaire a été suscité par les procédés arbitraires de Gustavo Madeiro, frère du président. Aussi la fureur populaire s'est-elle acharnée sur lui dès qu'il fut fait prisonnier.

La nomination du général Huerta apportera-t-elle l'ordre dans le pays? Ce n'est guère probable; déjà, de nouveaux complots ont été organisés et découverts: contre le général Huerta lui-même, deux attentats ont été commis. Aussi les troupes révolutionnaires restent sur leurs positions en prévision de désordres nouveaux.

Au surplus, les Etats-Unis n'ont pas encore reconnu le nouveau gouvernement et se préparent à toute éventualité, ils concentrent des troupes de guerre à Guantanamo.

LE FURETEUR.

Le Traité Franco-Espagnol

La commission des affaires extérieures s'est réunie, jeudi, au Palais-Bourbon, pour délibérer sur le traité franco-espagnol. Elle a écouté un exposé oral de son rapporteur, M. Noulens, puis elle a entendu M. Jonnart, qui était assisté de M. Guioi, chef de service de la Dette marocaine, et de M. Dupeyrat, chef du bureau du Maroc. Elle a conclu à la ratification du traité et elle se réunira à nouveau dans une dizaine de jours pour approuver le texte définitif du rapport.

La séance de jeudi a permis de dégager quelques impressions intéressantes, qui trouveront sans doute leur place dans le travail de M. Noulens. Les voici :

La commission estime que le traité négocié par M. Poincaré tire le meilleur parti possible du passé et ménage sagement l'avenir. Demander à l'Espagne plus de concessions territoriales, c'était exposer à ne jamais signer. Vouloir conserver des droits dans sa zone, c'était provoquer d'incessants malentendus.

La responsabilité espagnole et le rôle diplomatique de la France. — En reconnaissant qu'il appartient à l'Espagne de veiller à la tranquillité de sa zone, la France laisse au gouvernement espagnol toute la responsabilité de ce qui peut arriver dans cette région du Maroc. D'après le traité, en effet, cette responsabilité « ne pourra être imputée au gouvernement chérifien ». D'autre part, les lettres annexées au traité réservent à la France « le monopole » des relations diplomatiques entre les gouvernements étrangers et le sultan. Si un incident survient dans la zone espagnole nécessite une réclamation diplomatique, que va-t-il se passer? C'est ce que la commission a demandé hier à M. Jonnart.

Il se passera sans doute ceci : la réclamation — qui doit être adressée au sultan, tout irresponsable qu'il est — sera remise à l'autorité française, intermédiaire obligée entre le sultan et les chancelleries étrangères. Et l'autorité française communiquera la démarche faite auprès d'elle à l'autorité espagnole, sans que les puissances qui auront adhéré au traité franco-espagnol puissent imputer à la France une responsabilité dont le traité la décharge expressément.

L'arrangement douanier. — On se rappelle que devant les objections de l'Angleterre et de l'Allemagne les gouvernements français et espagnol ont renoncé à établir une ligne douanière entre leurs zones. La majorité de la commission a pensé, avec le rapporteur, qu'il ne fallait pas le regretter ; car

une douane intérieure aurait gêné considérablement les transactions.

La question des protégés. — Tout le monde sait quel trouble le régime des protégés jette dans l'administration du Maroc. Pour atténuer ce trouble, on procède en ce moment même à une révision des listes de protégés. Mais la situation ne s'éclaircira vraiment que le jour où la protection aura complètement disparu, et c'est ce qui ne saurait tarder. On s'occupe actuellement d'obtenir l'assentiment de l'Angleterre, qui de son côté désire, comme il est prévu dans l'accord de 1904, supprimer le régime des capitulations en Egypte.

Le chemin de fer Tanger-Fez. — C'est le 26 février qu'expire le délai dans lequel doivent être déterminés « le tracé général de la ligne et ses stations principales ». Des techniciens français et espagnols discutent actuellement ces problèmes à Paris.

La question religieuse. — Le comité de Mun a demandé ensuite à M. Jonnart si l'influence religieuse allait rester aux mains du vicariat espagnol, ou si le gouvernement serait disposé à négocier avec le Vatican en faveur de l'installation d'un clergé français. M. Jonnart a répondu que le gouvernement ne songeait pas à négocier à ce sujet avec le pape, et qu'il n'y consentirait que s'il était autorisé par le Parlement.

La commission va probablement faire sienne la thèse suivante, qui lui a été exposée par son rapporteur et, qui, croyons-nous, n'avait pas encore été formulée :

D'après l'article VIII du traité, « les deux gouvernements s'engagent à faire respecter la liberté et la pratique extérieure de tout culte existant au Maroc ». Qu'en résulte-t-il?

Si le gouvernement de Madrid avait prétendu conserver dans la zone française un privilège au profit du clergé espagnol, il aurait violé la liberté du culte. Aussi a-t-il abandonné ce privilège.

Mais si le gouvernement français prétendait exclure de sa zone le clergé espagnol qui s'y trouve, il porterait atteinte, de son côté, à la liberté du culte.

La question de savoir quelle sera la nationalité du clergé « affecté » aux « établissements et propriétés » catholiques de la zone française est-elle en litige, en d'autres termes, la commission a constaté que le gouvernement français n'est pas en mesure de négocier avec le Vatican, au sujet de cette affaire, comme le gouvernement des Etats-Unis l'a fait à propos des établissements religieux des Philippines; mais on a pensé que des conversations pourraient être engagées avec des ordres religieux qui sont, en d'autres pays, protégés par la France.

On remarquera, d'ailleurs, que cette solution ne sera point réalisable sans l'assentiment du Saint-Siège.

Telles sont quelques-unes des questions que la commission des affaires extérieures a examinées. L'impression d'ensemble, il faut le répéter, est que le traité franco-espagnol fait honneur à l'homme d'Etat qui a remis les pourparlers en droit chemin et qui les a menés à bien.

Jean HERBETTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion de la loi des finances. L'article 1^{er} est réservé. M. Busson présente des considérations générales à propos de l'article 2 et il demande la communication des rapports du contrôle administratif.

M. Tournon regrette qu'on n'ait pas observé les règles budgétaires

pour les dépenses inscrites dans le budget.

L'article 2 est adopté. Sur l'article 3, M. Renard soutient un amendement tendant à ce que, à partir du 1^{er} janvier 1915, la contribution foncière des propriétés non bâties soit transformée en un impôt de quotité calculé sur les quatre cinquièmes de la valeur locative de ces propriétés, telle qu'elle résulte de l'évaluation effectuée en exécution de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1902.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Dès l'ouverture de la séance, M. Briand donne lecture du message présidentiel :

Cette lecture est vivement applaudie au centre et sur divers bancs à gauche.

La Chambre reprend la discussion de la loi de finances, M. Plissonnier se déclare d'accord avec MM. MALVY et Renard en ce qui concerne la suppression de la contribution foncière des propriétés non bâties, qui pèse si lourdement sur la terre, alors qu'un grand nombre de valeurs mobilières échappent à toute taxation.

M. MALVY pose la question de l'impôt sur le revenu qu'il défend avec vigueur et avec éloquence aux applaudissements des gauches.

Nous publions, d'autre part, le discours du distingué député du Lot.

M. Klotz demande à M. Malvy de renoncer au dernier alinéa de l'amendement déposé.

M. Gloris soutient l'amendement. On demande le renvoi de la discussion ; le renvoi est prononcé. Et la séance est levée.

Séance du 21 février

La Chambre, dans sa séance du matin continue la discussion des amendements Renard et Malvy.

MM. Roche, Drelon, Malvy prennent part à la discussion.

Dans la séance de l'après-midi, la discussion sur l'amendement Renard et Malvy est reprise.

La Chambre vote l'amendement Chéron auquel se sont ralliés MM. Renard et Malvy.

On demande le renvoi du deuxième paragraphe de l'amendement Chéron.

M. Jaurès, combat le renvoi qui soutient le ministre.

M. Malvy appuie l'argumentation du ministre et provoque les applaudissements des républicains quand se tournant vers M. Jaurès, il dit que la politique radicale a tenu ses engagements.

L'ensemble de l'article 2 bis est voté.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance de 20 février

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

La parole est à M. Barthou, garde des sceaux, pour la lecture du message présidentiel.

Cette lecture a été écoutée avec une religieuse attention. De nombreux applaudissements l'ont fréquemment interrompu.

A noter que le passage relatif à la réforme électorale a provoqué des murmures à gauche, pendant que le centre de l'Assemblée applaudissait joyeusement.

Mais les applaudissements ont été unanimes lorsque le message a traité de la politique extérieure et de la nécessité de consolider et de fortifier l'armée et la marine de la France.

Le Sénat vote ensuite une proposition de loi, adoptée par la Chambre, relative à la création d'un privilège, au profit de la victime d'un accident, sur l'indemnité d'assurance due à l'auteur de l'accident assuré pour couvrir sa responsabilité.

Et la séance est levée.

LA CHANSON

L'EMPRUNT CHINOIS

Peuples, écoutez !
(Air que l'on nous apprendait dans notre sainte enfance.)

Ecoutez du fond de la Chine,
Tous les Chinois crier vers vous.
Ecoutez leurs voix argentines :
Tendres Peuples secourez-nous.
Tendres Peuples secourez-nous.

Nous sommes à bout de ressources.
Nous serons bientôt sans le sou.
Nous n'avons plus rien dans nos Bourses.
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Nous lisons dans nos nouvelles,
De très vieux et maigres rats-goutés.
Nous mangeons les nids d'hirondelles.
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Nos Mandarins aristocrates,
De leurs longs cheveux si jaloux,
Se laissent tous couper leur natte.
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Pour un peu d'or qui les fascine,
Maxima prend tous les bijoux
De nos gentilles Mandarines.
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Pour nos Petits Chinois sans doute,
Nous savons qu'on quête chez vous,
Mais cet argent s'arrête en route.
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Cet Argent qu'aujourd'hui la Chine
Peuples, demande à vos genoux,
Ce sera de l'argent de Chine.
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Ne craignez pas le Pêril Jaune,
Car le Pêril Jaune est partout,
Gens cossus, faites-nous l'aumône !
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Merci d'avance de l'offrande
Que nous recevrons sans courroux
Que notre Bouddha vous le rende !
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Ce n'est pas des chinoïseries,
Des contes à dormir debout.
Ce sont de belles garanties !
Tendres Peuples secourez-nous (bis).

Si Bouddha restait bouche close,
Vos Saints Antoine de Padou,
Retrouveront ces Billets roses
Que vous pourriez prendre chez nous.
Tendres Peuples secourez-nous,
Tendres Peuples secourez-nous.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Le message présidentiel

La lecture du message présidentiel a été donnée jeudi à la Chambre par M. Briand, président du Conseil et au Sénat par M. Barthou, garde des sceaux.

Dans son message, M. Poincaré déclare qu'il se souviendra du loyalisme scrupuleux avec lequel M. Fallières a rempli ses hautes fonctions, et comme lui, il mettra son honneur à défendre la Constitution dont la garde lui est confiée pour 7 ans.

Pendant ses 7 ans, dit-il, il veillera, d'accord avec les ministres responsables, à ce que le gouvernement de la République conserve intacte, sous le contrôle du Parlement, l'autorité qui doit lui appartenir.

M. Poincaré rappelle les grandes réformes faites par la République et dit qu'elle ne doit rien négliger pour mettre mieux en lumière et en valeur la force et la grâce du génie français.

« Pour réaliser progressivement la tâche qu'il lui reste à accomplir, la République a le devoir de maintenir avec fermeté l'ordre à l'intérieur, de veiller jalousement à l'équilibre de ses budgets et à l'intégrité de sa puissance financière, de faire enfin tout ce qui dépend d'elle pour assurer à la France, dans le respect universel de notre dignité nationale, les bienfaits de la paix extérieure.

« La paix ne se décrète pas par la volonté d'une seule puissance et jamais l'adage que nous a légué l'antiquité n'a été plus vrai qu'aujourd'hui. Il n'est possible à un

peuple d'être efficacement pacifique qu'à la condition d'être toujours prêt à la guerre.

« Une France diminuée, une France exposée, par sa faute, à des défis ou à des humiliations, ne serait plus la France ! »

« Depuis plusieurs mois, ajoute M. Poincaré, nous travaillons avec l'Europe à conjurer les périls d'une crise redoutable. Fort de la confiance du Parlement et du pays, sûr de la fidélité de ses alliés et de ses amis, le gouvernement de la République poursuivra avec persévérance une politique de franchise, de sagesse et de fermeté.

C'est à servir cette politique, c'est à en maintenir l'unité dans l'avenir que j'emploierai sans défaillance toute mon énergie.

La fin du message a été accueillie par de vifs applaudissements.

M. Delcassé

ambassadeur de Russie

M. Delcassé est nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg.

M. Delcassé, étant député, est nommé ambassadeur en mission temporaire de six mois « d'ailleurs renouvelable », dans les conditions où M. Jonnart fut autrefois nommé gouverneur général de l'Algérie.

Le gouvernement impérial, informé de cette situation spéciale, a fait savoir qu'elle ne diminuait en rien sa satisfaction de voir M. Delcassé appelé à représenter la France en Russie.

La nomination de M. Delcassé a été apprise avec surprise à la Chambre mais avec satisfaction par la grande majorité des parlementaires.

Au Maroc

La défaite du Roghui

La harka du roghui du Nord, mise en déroute le 18 par la colonne Maziller, se composait de près de mille hommes. Elle a laissé sur le champ de bataille de nombreux cadavres. De notre côté, nous avons eu deux blessés.

La nouvelle du succès de la colonne Maziller a produit à Fez, où l'on commençait, dans la populace, à propager des récits fantaisistes sur les proesses du roghui, une impression salutaire.

Les Bandits en auto

Dans l'audience de jeudi, l'avocat général a commencé son réquisitoire contre les accusés, dont il établit point par point la culpabilité.

Contre tous il réclame du jury une peine très sévère.

Les avocats des accusés commentent leurs plaidoiries.

M^e Adard plaide pour M^e Maitrejean, M^e Michon pour Jourdan, M^e Campinchi pour Dettwiller.

Evidemment les défenseurs affirment l'innocence de leurs clients dont ils réclament l'acquiescement.

Le Confit Balkanique

Le bombardement d'Andrinople

Un rapport officiel, reçu du théâtre de la guerre, constate que la ville d'Andrinople a été bombardée très faiblement dans les journées des 17 et 20.

La situation n'a pas changé à Tchataldja et à Gallipoli.

Petites Nouvelles

La chambre criminelle de la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le sieur Léon Ferrari, contre l'arrêt de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, qui, le 16 janvier dernier, l'a condamné à la peine de mort, pour homicide volontaire et tentative d'homicide sur la personne de deux gardiens de la paix marseillais.

CHRONIQUE LOCALE

FOIRES DE LA SEMAINE
du 24 février au 2 mars 1913

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Mardi 25 février, Catus, Lalbenque, Luzech.
Jeudi 27, Beuregard, Cazals, Valprionde (au village de Moulin-Bessou).
Vendredi 28, Grézels.
Samedi 1^{er} mars, Cahors, Duravel, Limogne.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 24 février, Lacapelle-Marival, Terrou.
Mardi 25, Cardaillac.
Mercredi 26, Bretenoux, Prudhomme (au village de Bonneville).
Jeudi 27, Puybrun, Reyrevignes.
Vendredi 28, Montet-et-Bouval (au village de Lavitarelle), Rudelle.
Samedi 1^{er} mars, Labathude (au village de Rouquayroux).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 24 février, St-Cirq-Madelon.
Mardi 25, Gignac.
Mercredi 26, St-Projet.
Jeudi 27, Hôpital-St-Jean (au village).
Samedi 1^{er} mars, Gourdon, Martel, Vayrac.

CAHORS

LA RÉFORME FISCALE

La discussion de la loi des finances a permis aux partisans de l'impôt sur le revenu d'appeler l'attention du Parlement sur cette réforme fiscale.

Pour mieux dire, elle a mis à l'ordre du jour une question qui provoque bien des polémiques, mais qui depuis plusieurs années paraissait enterrée. Voilà 4 ans que la Chambre a voté le projet d'impôt sur le revenu et depuis 4 ans, ce malheureux-là dort au Sénat, attendant que la Haute Assemblée veuille bien le réveiller. Comme il n'y a pas de raisons pour que ce sommeil ne soit pas de sitôt interrompu, M. L. J. Malvy qui est un des ardens promoteurs et défenseurs de la réforme fiscale est monté jeudi à la tribune du Parlement pour rappeler au ministre, l'intérêt que le pays attache au vote et à l'application de ce projet de loi.

Nous publions, d'autre part, les discours à cette occasion, le distingué député de Gourdon a prononcé.

Mais avec tous les paysans qui attendent une diminution de leur charge nous sommes en droit de demander comment une réforme aussi importante a pu être oubliée et pourquoi on met si longtemps à l'étudier, à l'examiner, à la résoudre, à la voter. Plusieurs gouvernements ont eu à cœur de l'élaborer, de la soumettre aux députés, et ceux-ci par 2 fois votèrent non seulement le principe de la réforme mais tout un projet.

Ce projet était insuffisant, ne réalisait-il pas un but démocratique ? ne donnait-il pas satisfaction à la population agricole ? Non certes. Mais la vérité, c'est que la réaction, les capitalistes ne veulent pas d'une loi qui en dégrèverait les petits contribuables, atteindra les gros.

Il serait temps qu'on mit un terme à un pareil atermoiement ; la réforme fiscale est inscrite depuis 20 ans, dans les programmes électoraux, et chacun se souvient de la faveur avec laquelle cette réforme fut accueillie dans le pays républicain.

Les années ont passé, d'autres programmes électoraux ont préconisé l'impôt sur le revenu et à la fin du compte, au point de vue fiscal notre démocratie est aussi avancée aujourd'hui qu'hier.

Et cependant, n'est-ce pas l'agriculture qui mérite d'être classée en première ligne pour obtenir quelques améliorations ; les impôts fonciers sont très lourds, ils augmentent tous les jours, et l'on se plaint de la crise agricole.

L'impôt sur les portes et fenêtres qui mesure l'air, la lumière est toujours perçu et les hygiénistes orientent continuellement à la dégénérescence de la race.

Il faut souhaiter que la discussion de jeudi à la Chambre, aura secoué la torpeur du projet de loi fiscal qui dort ou celle de ceux qui ne veulent pas le réveiller.

A ce point de vue, l'intervention de M. L.-J. Malvy n'aura pas été inutile et vaine, car le ministre des finances qui s'est déclaré partisan de l'impôt sur le revenu, ne manquera pas d'inventer la Haute Assemblée à s'occuper enfin d'une question vitale pour nos campagnes.

LOUIS BONNET.

Touring-Club de France

M. Grangé, secrétaire général du Syndicat d'Initiative, vient d'être nommé délégué à Cahors du Touring-Club de France.

A LA CHAMBRE

L'Impôt sur le Revenu

Nous publions les discours prononcés par M. L.-J. Malvy, député du Lot, dans la séance de jeudi, sur le projet de loi relatif au dégrèvement de l'impôt foncier.

C'est au milieu de l'attention soutenue de la Chambre que M. Malvy a démontré la nécessité de la réforme fiscale, en faveur des populations agricoles, si lourdement grevées d'impôts.

M. MALVY. Messieurs, l'amendement de mon ami M. Renard soulève deux questions et pose deux problèmes : le dégrèvement de la propriété rurale et l'impôt sur le revenu.

Sur le premier point, les explications très claires, précises, très éloquentes qu'il a fournies ce matin à la Chambre, me permettent d'être bref. La loi du 31 décembre 1907 a ordonné une nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Cette nouvelle évaluation a fait apparaître, ce que nous avons toujours affirmé, que la propriété foncière supportait des charges trop lourdes et que nos agriculteurs payaient plus que leur part légitime d'impôts.

À notre vieux cadastre, qui ne répond plus à la réalité des choses, nous substituons une base nouvelle qui permet de taxer chacun suivant son revenu réel. Ce faisant, nous réformons un abus criant dont souffre depuis longtemps notre démocratie rurale ; c'est un acte de justice que nous accomplissons à l'égard de ces paysans, dont le labeur obscur est une des sources vives de la grandeur et de la prospérité de la France. (Applaudissements à gauche).

Sur le deuxième point, il n'est pas douteux que l'amendement de M. Renard pose devant la Chambre la question de l'impôt sur le revenu, puisqu'il a pour but de détacher du projet voté par la Chambre la deuxième cédule sur la foncière non bâtie et la troisième cédule sur les capitaux mobiliers. Par le seul fait qu'il touche au projet voté par la Chambre, qu'il en extrait une parcelle, c'est toute la question de l'impôt sur le revenu qui revient devant vous. Et certains de nos amis ont pu se demander avec inquiétude si l'œuvre de réforme fiscale à laquelle s'est attaché le parti républicain ne perdrait pas à être fractionnée, au lieu d'être réalisée, comme ce parti l'avait conçu, dans une réforme générale de nos impôts directs. Ceux qui pensent ainsi nous disent avec une force d'argumentation qui n'échappera à personne : « Prenez garde, vous allez décapiter la réforme, cette réforme qui est populaire dans le pays, mais qui est populaire non seulement parce qu'elle répond au besoin, au sentiment de justice du peuple, qui veut que chacun soit taxé selon ses facultés, suivant la loi même de la déclaration des droits de l'homme, mais aussi parce qu'elle porte en elle le dégrèvement rural. Le jour où elle aura perdu cette auréole, elle comptera moins d'adeptes et surtout moins de défenseurs. (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

Entre cette méthode qui nous conduirait logiquement à attendre le projet de réforme générale retour du Sénat et la méthode préconisée par M. Renard qui s'attache plus particulièrement à la réforme foncière, nous avons pensé, mes amis et moi, qu'il y avait place pour une méthode intermédiaire, qui aurait le double avantage de réaliser un dégrèvement plus important au profit de tous les petits contribuables et de nous doter d'un impôt général et progressif sur le revenu.

Dans quelle situation nous trouvons-nous ? Le 9 mars 1909, la Chambre votait un projet d'impôt sur le revenu s'inspirant de législations anglaise et allemande et se rattachant par son caractère à la fois global et progressif aux deux types, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le revenu, qui avaient donné dans ces deux pays les plus beaux résultats.

Depuis quatre ans, la commission du Sénat l'examine et, sans qu'il me soit permis de critiquer ici sa méthode de travail, je me permettrais cependant de dire qu'elle a dirigé son étude de telle façon qu'il nous paraît aujourd'hui impossible qu'elle puisse le rapporter en temps utile et permettre au Sénat de le voter avant la fin de la législature. Donc, messieurs, un point qui me paraît bien acquis est que nous ne reverrons pas le projet à la Chambre avant la fin de notre mandat. Pouvons-nous attendre plus longtemps ?

Non, messieurs, et je crois que beaucoup de républicains répondront avec moi : Non ; parce que le parti républicain a engagé sa dignité et son honneur dans la bataille de l'impôt sur le revenu. M. Lucien VOILIN. Alors, son honneur est resté au Sénat !

M. MALVY. J'espère que vous vous joindrez à nous, dans ce cas, pour le faire revenir.

M. Emile DUMAS (Cher). Nous vous précéderons.

M. Lucien VOILIN. Si vous aviez voté, vous et vos amis, l'amendement de notre collègue M. Aubriot demandant que le Sénat ne puisse pas garder un projet qui lui est renvoyé, plus de trois ou de six mois, vous ne seriez pas dans cette attitude ridicule devant le pays.

M. MALVY. Depuis près de trente ans, le parti radical fait campagne dans le pays autour de cette réforme. Sous les ministères modérés... (Interruptions à l'extrême gauche).

M. Emile DUMAS (Cher). Si M. Doumer n'avait pas été en Indo-Chine, l'impôt sur le revenu serait réalisé.

M. le PRÉSIDENT. Messieurs, je vous prie de garder le silence ; il n'est pas possible de discuter dans ces conditions.

M. MALVY. Depuis plus de vingt ans, il fait campagne dans le pays autour de cette réforme. Sous les ministères modérés, il a opposé cette conception fiscale à la politique du statu quo des partis de conservation sociale ; c'est grâce à l'impôt sur le revenu qu'il a gagné la faveur populaire et qu'il a conquis le pouvoir. Ce serait donc vraiment la faillite de nos idées et la ruine de notre parti si nos projets se perdaient en avortements et si nos promesses se traduisaient en déceptions. (Applaudissements à gauche).

Notre devoir est donc d'aboutir et, à défaut de la réforme d'ensemble que nous ne pouvons obtenir du Sénat, nous devons réaliser ce qui nous paraît le plus urgent et ce qui peut être acquis par l'accord étroit des républicains des deux assemblées.

J'entends bien l'argument qu'on va m'opposer. On me dira : Mais ce que vous faites ici est irrégulier et inconstitutionnel, vous êtes régulièrement dessaisis ; le projet est au Sénat ; vous n'avez pas le droit de délibérer sur la question.

Messieurs, jusqu'au jour où le parti républicain comprendra la nécessité qui s'impose à lui de ne pas permettre à la Chambre issue du suffrage restreint de garder indéfiniment les projets qui ont été votés ici. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Jusqu'à ce jour, un seul moyen s'offre à nous, c'est de déposer une proposition additionnelle à la loi de finances. C'est par la loi de finances que nous ferons connaître notre désir et notre volonté, et c'est à elle que nous aurons recours. (Très bien ! très bien !)

Au nom de mes amis radicaux-socialistes, je vous présente une réforme qui se tient et qui s'équilibre. Elle comprend, d'abord, le dégrèvement de la terre que vous a proposé M. Renard, dégrèvement qui peut être évalué à 50 millions et qui sera compensé par la prochaine législation sur les valeurs mobilières.

Nous y ajouterons les 14 millions des petites cotes foncières que nous affecterons au dégrèvement prévu à l'article 13 du projet de loi pour les petits propriétaires qui exploitent eux-mêmes leurs champs.

Elle comprend, ensuite, l'établissement d'un impôt général et progressif sur le revenu qui est destiné à compenser la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et de la contribution personnelle mobilière, soit 180 millions environ.

Je ne veux pas entrer dans le détail ni amorcer ici un débat qui aura sa place dans cette Assemblée lorsqu'elle sera appelée à discuter les textes législatifs nécessaires ; je veux simplement, en peu de mots, vous dire pourquoi cette réforme m'apparaît comme facilement réalisable et pourquoi je la crois de nature à satisfaire ceux qui sont le plus attachés à l'impôt sur le revenu.

Rappelez-vous ce que tous les ministres qui se sont succédé sur ces bancs depuis 1909 ont dit et répété dans leurs déclarations ministérielles et dans l'exposé de leurs vœux devant la commission sénatoriale : Nous sommes prêts à étudier ce projet que nous vous soumettons ; nous sommes prêts à écouter toutes les suggestions intéressantes pour l'application de la réforme ; nous sommes prêts à travailler avec vous pour des modifications de détail, mais nous entendons rester fidèles aux principes essentiels que la réforme a établis et qui en constituent la structure générale. Et ces principes, M. Klotz, comme M. Caillaux, les énumérait ainsi : impôt complémentaire, exemption d'un minimum d'existence, discrimination des revenus de capital et du travail, taux progressif. Ces principes, le projet que nous vous soumettons les contient. Sa clef de voûte est l'impôt complémentaire, cet impôt global qui constitue la pierre fondamentale de tout véritable impôt sur le revenu. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et à gauche).

Le projet que nous vous soumettons est un impôt global et progressif sur le revenu, dans nos petites communes, orienté vers l'impôt sur le revenu, mais avec un peu d'arbitraire et sans base légale. (Très bien ! très bien !)

Par la suppression de ces deux contributions, nous assurons à tous les petits contribuables le dégrèvement que nous leur avions promis, et, en particulier, à nos agriculteurs, un dégrèvement plus grand que ne leur donne l'amendement de M. Renard, puisqu'on évalue à peu près à 50 millions la charge qui pèse sur l'agriculture du fait de ces deux contributions. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Notre projet complet et renforcé, enfin, d'une façon tout à fait heureuse l'amendement de M. Renard, nous exonère les 1.400.000 petits métayers et fermiers qui payent la personnelle mobilière que l'amendement de notre collègue ne peut pas toucher, et qu'il ne dégrève pas sans les reprendre dans les mailles de l'impôt complémentaire ces gros propriétaires, que M. Renard dégrève suivant la logique de son système et qu'il n'avait pas le moyen d'atteindre par un impôt général et progressif. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche).

Par ce que nous joignons tout naturellement le système des dégrèvements importants pour les familles nombreuses. Quant à la question de savoir si le Sénat peut utilement, et dans les délais que nous nous impartis d'ici à la fin de cette législature, s'associer à cette réforme, je crois pouvoir répondre affirmativement.

Nous ne demandons pas une étude d'ensemble qui, pourtant, devrait être fort avancée depuis quatre ans ; nous ne demandons qu'une étude spéciale à l'impôt global sur le revenu. Cette étude, elle a été abordée ; M. Aimond a fourni des textes et des chiffres, et ces textes, même émanant de l'esprit pondéré et réfléchi qu'est M. Aimond, n'ont pas, vous le savez, trouvé grâce devant ceux qui orientent à l'acquisition fiscale chaque fois qu'une initiative réformatrice essaie d'introduire un peu plus de justice dans la répartition des charges publiques. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

Vous le voyez, messieurs, cette réforme est prête ; elle laisse de côté, il est vrai, les questions de détail que nous aurions voulu voir remplacées par un impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

M. Georges BERRY. C'est là une question à discuter.

M. MALVY. ...c'est-à-dire, suivant la logique de notre système, une taxe sur le revenu réel.

Mon ami, M. Gheusi, du reste, suppléera sur ce point au défaut de mon texte, et je suis persuadé qu'il n'aura pas de mal à démontrer que les petits commerçants eux-mêmes arrivent à reconnaître les bénéfices de la réforme que nous proposons.

M. Georges BERRY. C'est vous qui le dites, mais vous êtes le seul à le dire.

(Exclamations à l'extrême gauche et à gauche). Tous les commerçants protestent contre l'impôt sur le revenu tel que vous l'avez voté. Je ne crains pas d'être démenti à cet égard.

M. MALVY. Les commerçants arriveront à trouver juste cette parole d'un commerçant suisse qui déclarait : « Nous préférons... » (Interruptions au centre).

M. AYNARD. Tous les commerçants français sont partisans de la patente.

M. MALVY. Les commerçants suisses ont le souci de la liberté comme les commerçants français.

M. JAURÈS. C'est pourquoi ils sont pour la proportionnelle ! (Rires).

M. MALVY. Je dis que des commerçants français ne sont pas éloignés, je crois, de penser comme les commerçants suisses qui déclarent qu'ils préféreraient avoir franchement leurs revenus qu'être arbitrairement taxés par des gens qui leur attribuent les trésors de Crésus.

M. Georges BERRY. Si vous croyez qu'ils ne seront pas taxés arbitrairement par l'impôt sur le revenu, permettez-moi de vous dire que vous vous trompez. (Exclamations à gauche et à l'extrême gauche).

M. MALVY. Le projet laisse de côté la taxe sur les bénéfices agricoles sur les salaires et sur les professions libérales. Je crois que les deux premières taxes peuvent être momentanément négligées. Quant à la taxe sur les professions libérales, nous atteindrons tout naturellement ceux qui s'y trouveraient assujettis par l'impôt global et progressif sur le revenu.

Notre projet, dont l'équilibre ne peut pas être contesté, aurait donc le double avantage de réaliser, suivant le principe de justice qui nous guide, un dégrèvement important en faveur des petits contribuables et de nous donner un impôt plus simple, mieux approprié et mieux adapté à la distribution et à l'évolution actuelle des richesses.

Messieurs, depuis trente ans, il se produit en Europe un vaste mouvement de réformes fiscales. Partout, autour de nous les vieux systèmes s'écroulent et font place à des systèmes nouveaux dans lesquels on introduit le principe compensateur de la progressivité. Partout, on exonère le nécessaire du pauvre pour taxer le superflu du riche. — Partout l'idée de justice se fait jour ; c'est la monarchie allemande, la Prusse et presque tous les Etats confédérés ; c'est la Suisse démocratique — dix-neuf cantons sur vingt et un — qui ont établi l'impôt progressif sur le revenu ; c'est le Danemark, où une nouvelle loi vient d'augmenter les taxes progressives de l'impôt sur le revenu ; c'est la libre Angleterre à qui l'impôt-taxe ne suffit plus ; l'impôt-taxe qui, malgré son large dégrèvement à la base, fait rentrer plus d'un milliard dans les caisses de l'Etat et à laquelle on vient d'ajouter une super-taxe, une taxe supplémentaire qui ne frappe que les grosses fortunes. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

M. JAURÈS. C'est exact.

M. René RENOULT. Et on disait qu'on ne la verrait jamais !

M. MALVY. Seule, parmi toutes les grandes nations, la France n'a pas participé à cette évolution ; elle est restée en dehors de ce grand mouvement réformateur ; et c'est la nation qui a toujours été à la tête du mouvement démocratique européen qui semble aujourd'hui tourner le dos aux idées de justice fiscale. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

Est-ce au moment où, au nom de la justice nationale, vous allez peut-être demander aux contribuables français un grand et douloureux effort, que vous hésitez à faire appel au sentiment de solidarité de la bourgeoisie française ? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche).

Si vous êtes appelés à demander au peuple un lourd sacrifice, faites en sorte, auparavant, que notre système fiscal soit tel que les riches en prennent leur large et juste part.

M. Charles DUMONT. Très bien !

M. MALVY. Qu'est-ce qui vous arrête ? L'esprit public, le sentiment national ? Mais cette parole de M. de Miguel aux députés français qui venaient de lui dire que son impôt sur le revenu était trop radical, serait-elle exacte ? Votre pays, demandait-il, est-il donc moins démocratique que la Prusse démocratique ? Non. Ce qui nous arrête, ce qui nous paralyse, c'est, d'un côté, la peur des mots et, de l'autre, la coalition puissante des égoïsmes et des intérêts. (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

Ecoutez ce que disait un homme dont vous ne récuseriez pas l'autorité, M. Léon Bourgeois :

« Nous avons encore, disait-il, les oreilles pleines de toutes les imprécations qui ont retenti à la tribune de la Chambre contre le principe de l'impôt général sur le revenu, contre la substitution d'un tarif de progression à l'ancien tarif proportionnel, enfin et surtout contre les procédés vexatoires et inquisitoriaux sans lesquels la nouvelle organisation fiscale était impossible. A tous ces grands mots vous répondez, non par des mots, mais par des faits. »

Et, plus loin : « C'est cette idée que le parti démocratique suisse accompli, idée acceptée de l'ensemble du pays. En France, notre parti démocratique sera-t-il aussi heureux et vaincra-t-il aussi aisément les résistances de l'égoïsme et de la peur ? »

On nous fait peur, on nous menace, on nous jette à la face des grands mots de ruine du crédit public, de procédés vexatoires, de fuite des capitaux et d'inquisition fiscale. Ne nous laissons pas immobiliser, car l'immobilité, c'est le recul. Plus de proclamations stériles ; plus de vaines formules ; plus d'hésitations ; des actes ! Restons fidèles à la tradition de notre grand parti qui est de se soucier de ce que le peuple pense, de ce qu'il souffre, de ce qu'il désire, de ce qu'il espère de nous, et à nos adversaires qui, dans leurs liges, leurs brochures et leurs tracts nous accusent chaque jour de vouloir instituer dans ce pays une inquisition fiscale, répondons en répétant la noble parole de Robert Peel que M. Jaurès citait un jour à la tribune de cette Chambre :

« J'aime mieux, par un peu de vexation, gêner les classes privilégiées et fortunées de ce libre pays que d'achever d'écraser les classes pauvres. » (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche).

Classe 1888

Les Camarades de la classe 1888 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, samedi 22 courant, à 8 h. 1/2, dans une des salles de la mairie, pour l'organisation du banquet de la classe.

LE PARTI RADICAL ET LE PARTI UNIFIÉ

Dans la séance de vendredi, la Chambre des députés a continué la discussion des amendements sur le projet de dégrèvement de l'impôt foncier.

Au cours de la discussion, M. Jaurès reprocha aux radicaux de renoncer à l'impôt sur le revenu. Il dit qu'on veut bien dégrèver les cultivateurs et compris les riches propriétaires « mais qu'on refuse de dégrèver la petite bourgeoisie ».

M. L.-J. Malvy protesta avec véhémence contre l'affirmation de M. Jaurès.

Voici la réponse que le dévoué député de Gourdon fit au leader socialiste, aux applaudissements prolongés de toute la gauche :

M. MALVY. — Je ne peux pas laisser dire à M. Jaurès que la réforme que nous proposons est contraire à notre doctrine de justice fiscale. M. Jaurès a dit que le gros propriétaire sera dégrèvé. Je réponds non, car s'il est dégrèvé par le fait du dégrèvement général sur la terre, nous le repreneons par l'impôt global et progressif que nous instituons.

M. Jaurès a dit que les petits contribuables continueraient à supporter leur lourde charge d'impôts. Je réponds non, car ce ne sont pas seulement les agriculteurs, mais tous les petits commerçants, artisans, petits patrons, ouvriers, métayers et fermiers que nous dégrèverons par notre projet puisque nous supprimons la personnelle mobilière et les portes et fenêtres. (Vifs applaudissements à gauche).

Quant au reproche que vous nous adressez de laisser de côté le projet Caillaux, permettez-moi de vous dire que nous allons, au contraire, le réaliser. Les dispositions que vous venez de voter comprennent les trois quarts du projet Caillaux. Restent les patentes. Il n'y a pour nous qu'une question de date, et cette dernière partie de la réforme générale sera réalisée immédiatement après.

Se retournant vers M. Jaurès, l'orateur ajoute :

« Voulez-vous, monsieur Jaurès, me permettre de vous dire ce qui nous divise : C'est une querelle de partis. C'est votre tactique de méfiance et d'hostilité à l'égard du parti radical qui continue. (Applaudissements vifs et répétés). Vous ne nous pardonnez pas de réaliser notre programme. Vous ne nous pardonnez pas de vous enlever l'argument que vous voudriez porter contre nous dans vos futures réunions électorales d'être infidèles à notre programme et de renier nos engagements. (Nouveaux applaudissements).

Quoi que vous en disiez, le parti radical aura tenu ses promesses, toutes ses promesses à l'égard de notre démocratie républicaine. (Applaudissements répétés sur tous les bancs de gauche).

Cette intervention nette et énergique produit un gros effet sur les radicaux et les radicaux socialistes, qui sont heureux que M. Malvy ait dit tout haut ce qu'ils pensent de l'attitude générale du parti socialiste unifié à l'égard du parti radical.

Ministère des Finances

Par arrêté du Ministre des finances en date du 19 février 1913, M. Bauzin, avocat à la Cour d'appel, est maintenu chef adjoint du cabinet du Ministre des finances.

M. Bonhomme, préposé à la vente directe des tabacs de luxe à Paris, est maintenu dans les fonctions de chef du secrétariat particulier du Ministère des finances.

M. Bauzin qui est ancien chef de du préfet du Lot, a laissé dans notre ville d'excellents souvenirs et M. Bonhomme était hier encore percepteur de Cahors.

Nous leur adressons nos félicitations.

Le Reboisement

M. le ministre de l'agriculture vient de fixer, comme suit, les diverses essences qui conviendront le mieux à la nature du terrain du Lot.

Il y a lieu de distinguer deux régions :

1^o la région montagneuse, qui constitue la moitié Nord de l'arrondissement de Figeac, et comprend les cantons de Latronquière, de St-Céré et de Lacapelle-Marival. Les terrains primitifs (gneiss et granit) qui le forment conviennent à toutes les essences. On peut y introduire, comme essences feuillues, le chêne et le hêtre ; comme essences résineuses, le pin sylvestre, le pin laricio ordinaire ou le pin laricio de Corse, l'épicéa, le sapin de Douglas, le mélèze d'Europe, celui du Japon et diverses espèces de cèdre.

2^o Le reste du département est constitué par un calcaire généralement oolithique, aride et sec. La végétation y est beaucoup moins belle. Il faut y introduire des essences calcicoles et qui ne réclament pas l'humidité ; parmi les résineux : le pin noir d'Autriche, le pin sylvestre et, en quelques points où le sol est plus profond qu'ailleurs : les cèdres et l'épicéa. Parmi les feuillus, le robinier, faux acacia, est à recommander. Le chêne vient aussi, mais à une

croissance lente, ainsi que le démontrent les sujets qui peuplent les nombreuses truffières du département.

Classe 1884

Dans leur dernière réunion, les camarades de la classe 1884, après avoir renouvelé le Bureau, ont décidé de faire leur banquet annuel le samedi 1^{er} mars, à 7 h. du soir.

Le repas sera servi à l'hôtel du Lion d'Or (Combelles) et le café au Grand Café de la Promenade (Aubran).

Les adhésions au banquet, dont le prix est fixé à 4 fr. 50, seront reçues chez le camarade Imbert, marchand drapier, rue Nationale, jusqu'au 25 février.

Classe 1895

Les camarades de la classe 1895 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi soir, 26 février, à 20 heures et demie, au Café Tivoli, pour l'organisation du banquet de la classe.

Bal paré de la Mi-Carême

C'est enfin ce soir qu'aura lieu, au Théâtre Municipal, le Bal de Charité que nous avons annoncé à plusieurs reprises.

Nous disions tout récemment que son succès était assuré ; nous pouvons ajouter aujourd'hui que jamais bal n'aura attiré, au Théâtre, une foule plus nombreuse et plus brillamment parée.

Nous avons reçu des renseignements qui nous permettent d'espérer une fête superbe.

Il ne faut pas songer seulement au plaisir, mais aussi au soulagement des pauvres. La population cadurcienne l'a si bien compris, que nombreuses sont les personnes qui nous ont dit que, ne pouvant prendre part au bal d'une façon active, elles tenaient néanmoins à venir, des places de première, admirer le coup d'œil.

Tout nous fait donc prévoir une soirée des plus agréables.

Bal du Stade

Le bal organisé par le Stade Cadurcien s'annonce comme devant être très brillant. Un très grand nombre de cartes ont été ces jours-ci enlevées et le Comité d'organisation a fixé la date de cette fête de charité au 1^{er} mars prochain.

Le bal aura lieu dans les salons de l'Hôtel de l'Europe ; un très grand nombre de dames y assisteront ; c'est dire que l'éclat de cette fête ne le cédera en rien à celui des anciens bals donnés par le Vélocosport dont le souvenir est encore présent chez tous les Cadurciens.

Nous engageons vivement les personnes et les familles désireuses d'y assister à se procurer au plus vite des cartes (prix : 5 francs), chez M. Péfourque (à la Pensée), boulevard Gambetta.

(Communiqué).

Taxe du prix du Pain

A partir du 23 février 1913, e jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Cahors demeure fixé comme suit :

Pain de luxe, le kil.	0,40
Pain blanc, id.	0,375
Pain bis, id.	0,35

Le Maire de Cahors,

D^r P. DARQUIER.

NOTA. — Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tous poids au-dessous de 2 kilogrammes.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Opérations probables pendant la semaine du 24 février au 1^{er} mars 1913.

Répandage et cylindrage sur les voies suivantes :

Chemin de grande communication, n° 12, entre 37 k. 740 à 38 k. (près de Saint-Denis-Catus).

Chemin de grande communication, n° 43, entre 58 k. 5 et 60 k. (à Gigouzac).

Chemin de grande communication, n° 12, entre 29 k. 800 et 30 k. 4 (à Calamane).

Route nationale, n° 111, entre 46 k. 8 et 47 k. 1 (vers Inglandière).

Théâtre de Cahors

Mardi 25 février, l'excellente troupe de Montauban donnera sur la scène de notre théâtre en représentation :

Rêve de Valse

opérette qui obtient un succès considérable dans toutes les villes où elle est jouée.

C'est une belle soirée en perspective pour les Cadurciens qui se rendront mardi au théâtre.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 23, en matinée « Roma », en soirée « Amour Tzigane », les deux représentations à prix réduits. Mardi 25, « La Tosca » et le premier acte du ballet de « Coppélia ». Mercredi 26, « Le Coeur du Moulin » et les « Deux Pigeons » ballet de Messager (création à Toulouse). Jeudi 27, matinée pour « Les Jeunes Aveugles » « Le Barbier de Séville ». En soirée « Guillaume Tell ». Vendredi 28, « Werther » et les « Deux Pigeons ».

Théâtres de Bordeaux

BAL DES ARTISTES

C'est le samedi 1^{er} mars qu'aura lieu dans la salle du Casino d'été, spécialement aménagée à cette intention, le grand bal des artistes fête tant attendue par la jeunesse bordelaise et qui, cette année, d'après les efforts du Comité d'organisation, ne manquera pas d'obtenir le plus grand succès. Tous les principaux artistes de nos théâtres participeront à cette fête annuelle et apporteront par leur présence l'éclat de leur charme et de leur fantaisie.

Les attractions multiples et un brillant orchestre sous la direction de M. Vignolles, donneront satisfaction aux plus difficiles.

Cavaliers, 3 fr.; étudiants et militaires, 2 fr.; dames, 2 fr. On trouvera dans les principaux magasins de la ville et salles des dépêches, journaux, des cartes d'entrée pour le bal du samedi 1^{er} mars.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 16 FÉVRIER 1913

Les Marionnettes (Marcia italiana) E. Storaci.
Les deux Fiancés G. Parès.
La Paloma del Barrio Andreu
Sylvia (Cortège de Bacchus) Delibes.
Gayarre (Paso-doble) Milpayer.

Allées Fénélon, de 15 à 16 h.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 15 au 22 février 1913

NAISSANCES

Calvet Pierre-Jean-Félix, 6, rue neuve St-Barthélemy.
Dajean Marie-Rose, à la Maternité.
Lafleur Joseph, impasse Burgade, 7.

Glangestas Georgette, rue St-Pierre, 9.
Lafleur Antoine, rue du Château du Roi, 18.
Bergouinoux Jean-Marie-François, rue Labarre, 2.

PUBLICATION DE MARIAGE

Nègre, Louis plâtrier, et Ardene Philomène, s. p.

DÉCÈS

Cloup Agathe, s. p. 58 ans, boulevard Gambetta, 12.
Bach Pierre-Frédéric, cultivateur, 38 ans, rue St-Barthélemy, 16.
Marguet Charles-Emile, horloger, 56 ans, boulevard Gambetta (Théâtre).

Frécheville Victor, cultivateur, 81 ans, impasse de la Citadelle, 6.
Marabelle Jean, tisserand, 60 ans, rue des Maurès, 13.
Bessières Barthélemy, jardinier, 78 ans, Rue Coty.

Cagnac Marie, s. p. 64 ans, rue des Soubiroux, 12.
Faux Jean, gendarme en retraite, 60 ans, Allées Fénélon, 3.

Arrondissement de Cahors

Pradines

Extrait des délibérations du conseil municipal de Pradines (Lot). — Le Conseil municipal de la commune de Pradines, réuni spécialement à la mairie le 16 février 1913, sur la convocation de Monsieur Piquet, maire:

Considérant que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'intention de créer une halte dénommée « Inglandières » en face de la commune de Pradines, exactement à la maisonnette de l'aiguilleur, au point de jonction des lignes de Libos et de Brive;

Considérant que cette création est de la plus haute importance pour les habitants de la commune de Pradines privés jusqu'à présent de toute communication avec Cahors par transport public;

Considérant que c'est à tort qu'il a été dit dans l'enquête que Pradines n'ayant aucun moyen de communication avec la halte projetée, cette commune n'était pas intéressée à sa création; qu'au contraire, il y a, à Pradines, de très nombreux propriétaires de bateaux et qu'un service régulier s'établirait certainement entre le bourg et le chemin de halage situé sur l'autre rive; que même l'éventualité d'un bac pourrait dans ces conditions, être examinée;

Considérant que, bien que des motifs d'ordre purement commercial (1) aient motivé la décision de la Compagnie d'Orléans, il est juste de mettre à profit ladite décision pour que la halte projetée procure à la commu-

(1) Parer au préjudice que lui portaient les billets directs Meruès. Espère-on réciproquement et obliger les habitants de ces deux communes qui se rendent à Cahors à prendre des aller et retour pour Cahors.

ne de Pradines, seule intéressée, le maximum de commodité;

Considérant que l'emplacement projeté de la maisonnette de l'aiguilleur ne répond pas à l'intérêt public vu son éloignement du bourg;

Considérant que l'intérêt même de la Compagnie, si elle veut avoir d'une façon régulière le trafic des voyageurs venant de Pradines, ou s'y rendant, c'est d'établir la halte la plus près possible du village;

Considérant enfin qu'il paraît rationnel de substituer au nom d'Inglandières, qui est celui d'une propriété privée, le nom de la commune de Pradine, qui se trouvera immédiatement desservie par la station;

Demande instamment à l'Administration et à la Compagnie d'Orléans d'établir la halte, non pas à l'aiguille, mais légèrement en aval du bourg de Pradines, à l'extrémité nord de la presqu'île d'Inglandières, au point où la voie se dirigeant sur Cahors quitte la rive du Lot pour rentrer dans la dite presqu'île. La halte serait ainsi à proximité du chemin de halage, ce qui est essentiel pour les communications, et à peu près en face l'extrémité sud du bourg;

Demande que la halte soit dénommée « Pradines ».

Le Conseil municipal, convaincu que l'Administration et la Compagnie d'Orléans, insuffisamment renseignées jusqu'ici, sauront écouter ses légitimes revendications, donne en outre mission à Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour les faire tromper.

Signé: Piquet Henry, Maire; Vigné, Adjoint; Capitaine Marqués; Jarlan; Artigue; Roux; Alazard; Douce; Miquel; Bouysou; Jordanet; Vignals.

Soit l'unanimité des douze membres du Conseil.

Castelnau

M. de Monzie, député, a reçu de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes la lettre suivante:

« Monsieur le Député et cher Collègue,

« Comme suite à ma précédente communication relative à la demande du Conseil municipal de Castelnau-Montriat tendant à modifier la marche du courrier en voiture desservant cette localité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé la substitution, à partir du 1^{er} Mars prochain, d'un ordinaire sur la gare de Cahors à la deuxième course effectuée actuellement entre Castelnau et Lalbenque, conformément au vœu exprimé par les intéressés.

« Je suis heureux d'avoir pu, dans la circonstance, seconder le bienveillant intérêt que vous portez à cette commune.

« Agréez, etc. »

Cieurac

Elections municipales. — Les électeurs de la commune de Cieurac sont convoqués pour le 9 mars 1913, en vue de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux en remplacement de M. Delheil, maire et M. Traversié, démissionnaire.

Luzech

Foire de février. — La foire de février se tiendra mercredi prochain 26.

A cette foire on continuera la distribution des bons-primés aux propriétaires de bœufs et de moutons.

Le marché aux truffes aura lieu comme à la dernière foire.

Le public est prié de bien remarquer la date: mercredi 26 février.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rechargements cylindres. — Opérations probables pendant la semaine du 24 février au 1^{er} mars.

Répandage et cylindrage sur les chemins ci-après:

1^o Chemin de grande communication n° 46, de 14 k. à 14 k. 6, entre Brengues et Sabins.

2^o Chemin de grande communication n° 38, de 1 k. à 3 k., entre Nazac et St-Chels.

3^o Chemin de grande communication n° 17, de 13 k. 9 à 14 k. 4, dans la traverse de Marcihac.

4^o Chemin de grande communication n° 41 b., de 10 k. 450 à 11 k., entre Monteils et St-Chels.

Mayrinhac-Lentour

Edilité. — Le Conseil municipal de Mayrinhac-Lentour, est convoqué en session ordinaire, pour le dimanche 23 février.

Ordre du jour: 1^o Etablissement de la liste d'assistance médicale gratuite; 2^o Approbation des dépenses d'assistance pour le second semestre 1912; 3^o Primes à distribuer à l'occasion de la foire du 12 avril; 4^o Affaires courantes.

Retraites ouvrières. — Mlle Ezilda Nègre a obtenu un secours de 150 fr., au titre de fille mineure, âgée de 16 ans, dont le père est décédé avant l'obtention de sa pension de retraite.

Médaille 1870-1871. — M. Roques Bernard, dit Alphonse, vient de recevoir le diplôme de la médaille commémorative de la campagne de 1870-1871.

Marcihac

Conseil municipal. — Réunion aujourd'hui dimanche à 10 heures, pour la session ordinaire de février.

Contributions directes. — Les contribuables sont prévenus, que le contrôleur des Contributions directes se rendra à Marcihac, lundi 24 février, à 13 heures.

Il procédera de concert avec les répartiteurs aux travaux relatifs à l'assiette de la contribution sur les voitures, les chevaux, mules et mulettes, et la taxe municipale sur les chiens.

Nécrologie. — C'est avec le plus profond regret que nous apprenons la mort prématurée de notre compatriote François Milhau, facteur-receveur des postes et télégraphes à Les Longes en Josas (Seine-et-Oise).

Le défunt n'était âgé que de 31 ans. A tous les membres de cette famille que la mort implacable vient de frapper et si cruellement, nous adressons l'expression de nos plus sincères condoléances.

Montbrun

Réunion de la Commission d'assistance. — La Commission d'assistance de la commune de Montbrun s'est réunie à la mairie le 16 février à 10 heures du matin sous la présidence de M. Delcorn maire.

Sont présents: MM. Gorse, Richard, Galabert, Montagne, Delcorn.

Absent excusé: M. Masmayou André.

M. le président prie l'Assemblée de nommer son bureau pour 1913. Sont élus à l'unanimité: M. Masmayou André, vice-président et Delcorn Joseph maire, ordonnateur.

M. le président invite ensuite la Commission à dresser la liste des personnes privées de ressources qui ont droit à l'assistance médicale gratuite. Il donne lecture d'un extrait du règlement départemental et des instructions concernant l'établissement de cette liste nominative. Il prie la Commission de bien vouloir s'y conformer, tout en n'hésitant pas à inscrire tous ceux qui lui sembleront susceptibles d'être admis au secours, car les dépenses de l'assistance augmentent toujours et grèvent fortement les budgets.

Après ces explications, la Commission procède à la révision de la liste et y inscrit le nom de 26 nécessiteux. C'est beaucoup pour une petite commune; malheureusement tous les inscrits le sont légalement et il n'est pas possible de faire quelques radiations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Saint-Sulpice

Société de tir. — Les membres de la Société de tir et de préparation militaire « Les Francs-Tireurs de St-Sulpice » sont priés d'assister aujourd'hui dimanche 23 février à la réunion, qui aura lieu à 11 h. et à la séance de tir de guerre, de 13 à 16 heures. Balles gratuites 8. En cas de pluie, la séance de tir sera remise au 2 mars.

Aynac

La question des tramways. — Au moment où le Conseil général va avoir à solutionner la question si importante des tramways, qui occupe à si juste titre nos populations rurales privées de voies de communications rapides, ne serait-il pas bon de mettre en garde nos édiles, sur les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter de leur décision et dont les causes plus tard seront irréparables.

Je ne parlerai pour le moment que des lignes qui intéressent particulièrement notre région c'est-à-dire, les lignes St-Céré Figeac et St-Céré Latronquière.

S'est-on bien assuré, au cas où les deux lignes projetées devraient effectivement avoir lieu, si, tant au point de vue budgétaire qu'au point de vue de l'intérêt général de nos populations rurales également désertées, que les tracés également mis à l'étude et déjà acceptés, donnent complète satisfaction!

Si nos lignes de tramways doivent être construites pour desservir le plus grand nombre de localités possible ne doit-on pas tenir compte dans leur établissement de la production et des ressources des pays traversés ainsi que des bénéfices que l'Administration pourra en retirer.

Partant de St-Céré, la ligne de Figeac se dirige sur Leyme, dans des gorges abruptes qui occasionnent des dépenses énormes, elle est en outre adossée à très peu de distance de celle de Latronquière. Pourquoi cela?...

Si les deux lignes doivent être construites pourquoi ne pas les séparer et la route nationale n° 140 n'est-elle pas toute désignée à cet effet pour en recevoir une. Les avantages en sont frappants.

En suivant cette route la ligne desservirait une partie des communes de St-Jean Lespinasse de St-Médard de Presque, St-Jean Lagineste, Mayrinhac-Lentour, Saignes, communes très fertiles et très productives pour arriver à Aynac qui se trouve le centre le plus important entre St-Céré et Figeac au raccourciement de la grande communication de Latronquière à Gramat. Résultat, trajet moins long, économie de construction, trafic et bénéfices plus certains voilà des avantages qui ne sont pas à dédaigner.

En suivant le tracé primitif le plus grand bénéfice à retirer du trafic ne sera que la conséquence momentanée d'un déboisement complet, de

cette contrée, contre lequel l'Administration commence tard à s'émouvoir. Quant au service des voyageurs entre St-Céré et Figeac la longueur du trajet lui fera préférer le service d'autobus installé sur la route nationale... Avis à qui de droit.

L. C.

Horrible incendie. — Lundi dernier, vers dix heures du soir, un incendie d'une violence extrême, s'est déclaré dans une maison isolée à deux ou trois cents mètres environ du village de Laponce, commune d'Aynac, habitée par la veuve Lafargues, une pauvre vieille âgée de 83 ans, et qui vivait seule malgré ses huit enfants qui tous ne demandaient pas mieux que de la prendre avec eux à quoi elle avait toujours opposé un refus formel.

Aux premières lueurs des flammes les habitants des villages voisins, accoururent en nombre, mais tous leurs efforts devinrent impuissants, rien n'a pu être épargné, la maison, la grange, le hangar attendant, tout a été la proie des flammes, et la malheureuse femme a péri sous les débris. Ses restes, complètement carbonisés et ne formant qu'une masse informe, ont été retrouvés mardi matin devant l'emplacement qu'occupait le lit où elle couchait d'habitude.

On ne doit, paraît-il, attribuer ce terrible accident qu'à l'imprudence de la bonne femme qui aurait eu pour habitude de prendre tous les soirs dans son lit une brique fortement chauffée au feu et qui aura, sans nul doute, déterminé l'incendie.

Mardi matin la gendarmerie de Lacapelle, prévenue par télégramme, s'est transportée sur les lieux.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Cylindrages. — Opérations probables du 24 février au 1^{er} mars.

Répandage et cylindrage des matériaux sur:

1^o Chemin de grande communication n° 3, de Sarlat à Aurillac entre Vayrac et la gare de St-Denis-Martel, de 27 k. 500 à 28 k. 600.

2^o Chemin de grande communication n° 15, de Figeac à Gignac par Gramat, entre Laulméde et La Rousille, de 51 k. 500 à 52 k. 800.

Alvignac

Le conseil municipal d'Alvignac est convoqué pour le dimanche 2 mars 1913, en vue d'élire un maire, en remplacement de M. Branche, démissionnaire.

Martel

Nécrologie. — Dimanche dernier, au milieu d'une énorme affluence, ont eu lieu les obsèques de M. Merquies, pharmacien décédé subitement dans la nuit du jeudi.

Cette mort a péniblement impressionné notre ville où le défunt jouissait, à juste titre de la considération publique.

Ennemi de toute politique, étranger à toute polémique, ce fut, dans toute l'acception du mot, un honnête homme.

C'est la plus belle oraison funèbre que l'on puisse faire car combien méritent-ils ce titre?

Pour maintenir l'honneur du nom et passer la tête haute notre ami Merquies n'a pas craint de vivre dans une médiocre aisance donnant ainsi à beaucoup un exemple de vertu et de probité.

Que sa famille éplorée veuille bien accepter nos plus vifs sentiments de condoléance.

Rampoux

Les électeurs de la commune de Rampoux, sont convoqués pour le 9 mars 1913, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Labrande, adjoint au maire, décédé.

VARIÉTÉS

ÉTUDES HISTORIQUES

UXELLODUNUM (Suite)

Aussi, fort de ma conscience édifiée, j'ose entreprendre résolument une controverse, une polémique dont mes adversaires seront les premiers à me savoir gré, parcequ'ils ont eux-mêmes cherché la vérité avec bonne foi et sans parti pris.

Je savais les recherches investigatrices de la Commission de la topographie des Gaules: je n'ignorais pas non plus que le chef de l'Etat détournait quelques heures laborieuses des jours qu'il consacrait au gouvernement de son peuple, afin d'élever un monument au courage des Gaulois, nos ancêtres, plus encore qu'au génie de César; mais j'étais loin de penser que le problème posé et reçu déjà une solution que je cherchais encore. Je n'imaginai pas, surtout qu'une erreur évidente, à mon sens, fut déjà sanctionnée, et qu'au bourg de Luzech, enfin, ou plutôt au monticule de la Pistoule, fut dévolu l'honneur d'avoir été, le suprême refuge de l'indépendance gauloise.

Si le travail critique que je vais essayer d'opposer à des conclusions peu conformes à la vérité historique, était jugé trop polémique, je répondrais à ma décharge qu'il suffit d'un mot pour énoncer une erreur, comme de l'autorité d'un nom pour l'accréditer.

landis que des volumes sont parfois nécessaires à sa réputation.

Afin de mettre le lecteur à même de juger sainement et en pleine connaissance de cause le mérite des prétentions rivales des lieux proposés pour représenter l'assiette de l'antique cité cadurque, il me paraît essentiel d'exposer certains faits particuliers, certaines circonstances expressives antérieures au siège d'Uxellodunum; il me semble également opportun, de reproduire la traduction des passages du texte latin nécessaires à l'intelligence des événements qui se déroulent devant cette place forte. Je crois aussi devoir conserver les appellations latines des hommes et des lieux, en abordant le récit d'Hirtius, le continuateur des Commentaires et l'héritier de la concision de son général.

La grande insurrection gauloise avait été noyée dans le sang de vingt peuples. Alise (Alésia) s'était rendue à discrétion et ne devait plus être qu'un nom et qu'un souvenir lamentable dans l'histoire.

Vercingétorix, l'ardent promoteur du soulèvement et le défenseur d'Alise, expiait dans les fers la gloire d'avoir voulu rendre la Patrie commune libre et indépendante de Rome.

Ca et là cependant, des Gaulois énergiques n'avaient pas désespéré de la fortune des armes. L'un d'eux, le chef des Andes (peuples de l'Anjou), Dumnaeus, tenait encore la campagne et assiégeait dans Lemony. (Les commentateurs, les antiquaires ne sont pas d'accord au sujet de Lemony. Le plus grand nombre pense que Poltius représente cette ancienne cité gauloise; d'autres penchent pour Limoges. — Je suis assez porté vers l'opinion de ces derniers qui préparent à ma thèse un solide appui). Le Gaulois Duratius, infidèle à la cause de son pays et toujours l'ami des Romains: qui perpetuo in amicitia Romanorum permanerat.

Contraint bientôt de lever le siège à l'approche de Fabius, lieutenant de César, Dumnaeus se retirait derrière le fleuve de la Loire, lorsque, attaqués dans leur retraite, ses troupes furent vaincues et dispersées dans deux rencontres fatales à leurs armes.

Proscrit, fugitif, abandonné des hommes et des dieux, Dumnaeus se réfugia seul aux extrémités de la Gaule.

Dumnaeus errans latitansque solus extremas Galliae regiones petere est coactus.

(A suivre).

Bibliographie

Cadeau à nos Lectrices

Par suite d'une entente avec la Direction du journal bi-mensuel de travaux féminins *La Broderie Pratique*, nous sommes heureux d'annoncer à nos lectrices qu'il sera envoyé gratuitement un superbe album 25 x 32 cm. de 80 pages, contenant 100 alphabets pour mouchoirs, serviettes et nappes, plus de 400 pré-noms ou écussons variés à celles d'entre elles qui feraient leur demande d'abonnement de la part de notre journal.

Prix de l'abonnement pour la France:

Un an 7 fr.
Six mois 5 fr.

Pour avoir deux spécimens du journal, envoyer 0 fr. 25 en timbres-poste à la *Broderie pratique*, rue Alfred-Musset, Lyon.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 22 février.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux de l'Académie française, l'Europe évolue. — Emile Faguet de l'Académie française, La Fontaine (IV). — Son génie littéraire: petites œuvres, les « Contes ». — Jean Morgan, Au Seuil de l'Amour (I). — René Moulin, Notre Tâche marocaine. — André Clauzeux, Le Mouvement des Idées: la « Chronique du Cadet de Coutras », d'Abel Hermant. — Jean Chantavoine, Chronique musicale.

Memento bibliographique. — Notes et notices. — Revues étrangères. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine. — La Vie familiale. — La Vie médicale. — L'Art décoratif. — La Vie pratique. — Chroniques agricole, sportive et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Le Président de la République: Le lieutenant de chasseurs alpins Raymond Polnarec en 1897.

La Fontaine. — La Fontaine, frontispice par Moreau le Jeune. — « L'Anour emportant Psyché ». — La Fontaine, gravure de E. Fiquet, d'après Rignault. Frontispice du tome I. — Charles Eisen, gravure de E. Fiquet, d'après Vispré. Frontispice du tome II. — La Fiancée du roi de Gabre. — Imitation d'Anacréon. — Nicaise. — Le Magnifique. — La Gageure des trois comères. — L'anneau d'Hans Carvel.

Notre tâche marocaine: M. le général Lyauté, en tournée d'inspection, se rendant à Marrakech.

Actualités: Mlle Korn, qui vient de

recevoir, comme mutualiste, la croix de la Légion d'honneur. — Le capitaine de vaisseau Scott, de la marine anglaise. — Le « Terra-Nova », qui avait amené l'expédition Scott jusqu'à l'île Ross. — L'aviateur français Vedrines, au milieu des officiers aviateurs Serbes. — Tokio. Le palais du Gouvernement. — Le marquis Saionji, chef du parti constitutionnel adversaire du parti militaire. — L'amiral Yamamoto, le nouveau premier ministre. — A la Motte-Breuil, Première sortie du nouveau dirigeable « Clément-Bayard VII ». La nacelle. — M. Langlois, qui vient d'être nommé directeur des Archives nationales. — Au Mexique: le président Madero entouré de ses collaborateurs. — Itinéraire suivi par l'expédition Scott. — La princesse Victoria-Louise de Prusse qui vient de se fiancer avec le duc de Brunswick.

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Vient de Paraître

LA LIVRAISON 4

Complet en 18 Livraisons. Un franc net par livraison.

LES MERVEILLES DE LA FRANCE

LES MONUMENTS HABITANTS

LE PAYS

Près de 400 admirables Photographies

LIBRAIRIE HACHETTE & C^e, 79 Bd St Germain PARIS

LIRE LA QUINZAINE AUTOMOBILE

C'est se tenir au courant de tout ce qui concerne l'Automobilisme, l'Aviation, la Navigation, l'Aéronautique, le Cyclisme, les Sports et les Industries annexes.

LA PLUS COMPLÈTE ET LA MOINS CHERE DES REVUES SPÉCIALES

BI-MENSUELLE: 16 à 32 pages

France, un an: 10 fr. Etranger: 15 fr.

Direction: 13, avenue Carnot, PARIS

Spécimen contre 0 fr. 50

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du Chauffage

Adjudication à Toulouse le 14 mars 1913 de la fourniture des combustibles minéraux nécessaires aux corps de troupe du 17^e corps d'armée du 1^{er} avril 1913 au 31 mars 1914.

Les cahiers des charges sont déposés à la 1^{re} Sous-Intendance militaire de Toulouse.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Doreure BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRAGE, ÉMAILLAGE

Spécialités pour Vélos

POLISSAGE

Restauration de vieux bronzes</

